

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

MAIRIE
de
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

51 rue Las Planas
06660 Saint-Dalmas-le-Selvage

Téléphone 04.93.02.41.01

E-mail mairie@saintdalmasleselvage.fr



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Prescription d’une déclaration de projet en vue de la création d’une zone artisanale sur la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage

Je soussigné, Jean-Pierre ISSAUTIER, Maire de la commune de ST DALMAS-LE-SELVAGE, atteste que la délibération du conseil métropolitain n° 8.2 du 16 mai 2025 – Plan Local d’Urbanisme métropolitain - Prescription d’une déclaration de projet en vue de la création d’une zone artisanale sur la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage Et la note d’intérêt général annexée ont fait l’objet d’un affichage sur le panneau communal de la Mairie, réservé à cet effet, le 20 juin 2025 .

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à St Dalmas le Selvage le 20/06/2025

